

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DDEES 60 Subvention à l'association de l'avenue des Ternes – les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012 (17e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association de l'avenue des Ternes – les Ternes Paris XVII (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 15 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 16.000 euros est attribuée à l'association de l'avenue des Ternes – les Ternes Paris XVII située 289, rue Lecourbe à Paris 15e (X05479 - 18977 - 2012_06482) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 66.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 16.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).